

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 juin 2010.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 7^{ième} jour du mois de juin 2010, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Vincent Guillot, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2010.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2010.
5. Période de questions :
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION

6. Adoption du règlement relatif au traitement des élus.
7. Dépôt de la nomination de la firme d'actuaire et acceptation de la soumission pour rapport financier.
8. Rapport financier au 31 mai 2010 (dépôt).
9. Entente services aux sinistrés Croix-Rouge/Municipalité
10. Recommandation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec concernant les îlots déstructurés de la zone agricole.
11. Offre de service, surveillance remplacement de la chambre de réduction de pression dans la Côte de l'Église.

TRAVAUX PUBLICS

12. Soumission sur invitation – Déneigement des stationnements.
13. Adoption du règlement modifiant le règlement 90-443 relatif à l'enlèvement des ordures ménagères.
14. Acceptation provisoire des travaux – Domaine du golf – phase 5.
15. Acceptation projet de lotissement portant les minutes 24316 et 24431.

DIVERS

16. Période de questions :
 - 16.1 Membres du conseil
 - 16.2 Public
17. Levée/ajournement.

Résolution # 2010-99 «Adoption de l'ordre du jour»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y retirant l'item Étude – scénario d'implantation d'une nouvelle patinoire.

Résolution # 2010-100 «Adoption du procès-verbal du 3 mai 2010»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2010 tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Résolution # 2010-101 «Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2010»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de mai 2010, tel que présenté au Conseil. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Transaction église

De la part de l'assistance :

Aréna.

Interdiction d'arrosage à l'Ange-Gardien.

Tableau indicateur pour baseball.

Église.

Fonctionnement des cellulaires à certains endroits de la Municipalité.

Moto et 4 roues dans les rues.

Site internet

Fin de la période question : 20h25

Résolution # 2010-102 «Adoption du règlement relatif au traitement des élus»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'adopter le règlement # 2010-896 relatif au traitement des élus.

Résolution # 2010-103 « Dépôt de la nomination firme d'actuaire et acceptation de la soumission pour rapport financier»

Considérant le dépôt de la nomination de la firme d'actuaire Morneau Sobeco par le Comité de retraite;

Considérant que la soumission portant aussi sur la préparation des pages pour le rapport financier;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'accepter le montant de 3 250\$ pour la préparation des pages du rapport financier auprès du MAMROT par Morneau Sobeco.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de dépôt du rapport financier au 31 mai 2010.

Résolution # 2010-104 «Entente services aux sinistrés Croix-Rouge / Municipalité»

Considérant que l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité prend fin au mois de mai;

Considérant que le Conseil municipal désire renouveler l'entente;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrancois et résolu de renouveler l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité. De plus d'autoriser Monsieur le maire Yves Germain et M. Carl Michaud, directeur général à signer ladite entente.

Résolution # 2010-105 Recommandation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec concernant les îlots déstructurés de la zone agricole»

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-03-33 de la MRC de La Côte-de-Beaupré intitulée « Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant les îlots déstructurés de la zone agricole », adoptée le 3 mars 2010;

CONSIDÉRANT le contenu de l'orientation préliminaire du dossier # 366711 produit en date du 28 mai 2010 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARTINE GIROUX ET RÉSOLU QUE la municipalité de Boischatel :

▪ **AVISE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle est satisfaite du contenu de l'orientation préliminaire de la demande à portée collective # 366711 dans le contexte où les modifications suivantes sont apportées :

1. La ville de Beaupré n'est pas visée par la demande à portée collective;
2. Les dispositions relatives au maintien des chemins d'accès devront être ajustées en fonction de l'entente survenue lors de la rencontre des parties, le 26 mars 2010.

Résolution # 2010-106 «Offre de service, surveillance remplacement de la chambre de réduction de pression dans la Côte de l'Église»

Considérant l'offre de service reçu de la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour la surveillance au chantier du remplacement de la chambre de réduction de pression dans la Côte d'Église;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'accepter l'offre de service de Roche ltée, Groupe-conseil pour la surveillance des travaux dans le cadre du remplacement de la chambre de réduction de pression dans la Côte de l'Église ayant une portion forfaitaire et une portion en taux horaire.

Résolution # 2010-107 «Soumission sur invitation – Déneigement des stationnements»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la demande de soumission sur invitation pour le déneigement des stationnements;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la demande de soumissions sur invitation auprès des fournisseurs suivants :

Déneigement Patrick Vézina
Déneigement Claire et Réjean Vézina
Pavage Écono
Déneigement Ferme Chatel S.E.N.C.
Déneigement Claude et Danny Garneau
Déneigement P. Boucher

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-897

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT # 90-443 RELATIVEMENT À L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le règlement # 90-443 relativement à l'enlèvement des ordures ménagères;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la session régulière tenue le 3 mai 2010 par madame la conseillère Marjolaine Gilbert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu à l'unanimité ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 9 devrait dorénavant se lire comme suit :

« Les contenants acceptés sont d'une capacité de 240 ou de 360 litres. Ils doivent être adaptés à la cueillette semi-automatisée. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que le contenant soit toujours en bon état et propre».

ARTICLE 2 :

Ajout d'un article :

Lorsqu'un contenant ou une partie de celui-ci est brisé au moment de la collecte, il peut être réparé ou remplacé à condition que celui-ci ait moins de 10 ans à partir de la date de fabrication.

ARTICLE 3:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2010-108 «Adoption du règlement # 2010-897 (ordures ménagères)»

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'adopter le règlement # 2010-897 modifiant le règlement 90-443 relatif à l'enlèvement des ordures ménagères.

Résolution # 2010-109 «Acceptation provisoire des travaux – Domaine du golf – phase 5»

Considérant l'article 3.2 de l'entente intervenue entre la Municipalité de Boischatel et CSL-Loma Inc;

Considérant la recommandation de la firme Génio, experts-conseils en date du 3 mai 2010;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'accepter la réception des travaux Domaine du golf phase 5. De plus d'autoriser le directeur de l'urbanisme et l'inspecteur en bâtiment à émettre des permis de construction.

Résolution # 2010-110 «Acceptation projet de lotissement portant les minutes 24316 et 24431»

Considérant le dépôt du projet de lotissement sur une partie des lots 208 et 212 préparé par M. Bernard Lemay, arpenteur-géomètre portant ses minutes 21316 et 24431;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'accepter le projet de lotissement sur une partie des lots 208 et 212 préparé par M. Bernard Lemay, arpenteur-géomètre portant ses minutes 21316 et 24431.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Dossier école

De la part de l'assistance :

Arrêts (stop) sur l'avenue Royale.

Matières résiduelles

Eau potable.

Développements domiciliaires

Résolution # 2010-111 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu que la présente assemblée soit levée à 20h53.

ASSISTANCE : 8 personnes

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 14 juin 2010.

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 14^{ème} jour du mois de juin 2010, 19h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Dérogation mineure – boulevard Ste-Anne lots 197-P, 198-P.
2. Période de questions.
3. Levée de l'assemblée.

Résolution # 2010-112 «Dérogation mineure – Boulevard Ste-Anne lots 197-P, 198-P»

Considérant le règlement # 92-488 portant sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

Considérant la demande du propriétaire des lots 197-P et 198-P situés sur le boulevard Ste-Anne, afin de rendre conforme la marge de recul avant du bâtiment qui sera de 7,5 mètres comparativement au minimum de 15,0 mètres autorisés dans la zone CD/1;

Considérant que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'étude faite par les membres du Conseil municipal de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'accepter la dérogation mineure du propriétaire des lots 197-P et 198-P situés sur le boulevard Ste-Anne, afin de rendre conforme la marge de recul avant du bâtiment qui sera de 7,5 mètres comparativement au minimum de 15,0 mètres autorisés dans la zone CD/1.

Période de question :

Date de construction.

Résolution # 2010-113 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu que la présente assemblée soit levée à 19h15.

Assistance : 1 personne

Yves Germain
Maire

Sophie Antaya
Greffière-trésorière